



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



WEBINAIRE BRETAGNE

Déploiement SPRH – Restitution de l'enquête de
préfiguration 2024



Introduction :

Anicette PAISANT-BEASSE, Cheffe de service Energie, Aménagement, Logement, DREAL Bretagne

Préambule :

- Temps de questions / réponses prévus pendant le webinaire
- Disponibilité du support de présentation et du compte-rendu de visio

SOMMAIRE

1 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION ANAH 2024

- Rappel des principes du SPRH
- Contexte de l'enquête de préfiguration
- Bilan de l'enquête

3 CALENDRIER DU DEUXIÈME SEMESTRE 2024

- Instances au niveau national et régional
- Focus sur le rétro-planning du déploiement du SPRH
- A retenir sur le rétro-planning

2 ENJEUX DU DÉPLOIEMENT DU SPRH SUR LE TERRITOIRE BRETON

- Les enjeux identifiés en région
- Les mesures d'adaptation et de simplification prises

4 OBJECTIF « PACTES TERRITORIAUX »

- Méthode de travail pour le second semestre 2024 par département
- Les rendez-vous en local



SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION ANAH 2024



Rappel des principes du SPRH – Les grandes lignes

À partir de 2025

- ❑ **Une unification des modalités de contractualisation :**
 - Fin des conventions territoriales du programme SARE au 31/12/2024 ;
 - Un seul dispositif contractuel sur le service public de la rénovation de l'habitat sur l'ensemble des thématiques (énergie, autonomie, habitat indigne, copropriétés) ;
 - Une transition progressive pour les OPAH-PIG* en cours afin de les remplacer à terme par ce nouveau cadre ;

* OPAH-PIG généralistes.
Les OPAH-RU, OPAH-CD, POPAC perdurent

- ❑ **Une clarification des rôles et responsabilités des différents niveaux de collectivités :**
 - Au niveau régional : une convention de cadrage signée entre le Préfet de région, l'Anah et la Région ;
 - Au niveau local : une convention de mise en œuvre « *pacte territorial France Rénov'* » (modèle du PIG) signée par le Préfet de département et l'EPCI et/ou le Département ;

- ❑ **Une rationalisation des modalités de financements :**
 - Financement unifié via des crédits budgétaires (ingénierie Anah) et fin du financement à l'acte** pour les missions d'information-conseil ;

** Attention : Principe de financement du SARE en Bretagne particulier

- ❑ **Une pérennisation du cadre et des moyens d'intervention :**
 - Durée fixée pour les deux niveaux de contractualisation jusqu'à 5 ans (renouvelables).

Rappel des principes du SPRH – contenu des pactes territoriaux

ANAH

ÉTAT (Préfet de département ou délégataire)

COLLECTIVITÉS MAÎTRE D'OUVRAGE



ECFR

Dynamique territoriale
Volet obligatoire

Public visé : Ménage,
publics prioritaires,
Professionnels

Mission : sensibilisation,
animation,
communication,
mobilisation

Information Conseil Orientation
Volet obligatoire

Montée en puissance possible pour
les thèmes ADAPT et LHI en 2025

Mission obl. : 1^{er} niveau
d'information, 2^e niveau de conseil
personnalisé
Mission option. : pré-
accompagnement

AMO

Accompagnement
Volet facultatif

Thème et objectif à la main du
maître d'ouvrage

*Cf. délibération du CA de l'ANAH du
13/03/2024 et guide des missions*

Rappel des principes du SPRH – Financement

Volet dynamique territoriale

(mobilisation de tous les ménages, aller-vers les publics prioritaires, mobilisation des filières professionnelles...)

Financement à hauteur de 50% d'un plafond annuel de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé :

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
75 000€	150 000 €	250 000 €	650 000 €	1 800 000 €

Volet information – conseil – orientation

(énergie, autonomie, copropriétés, propriétaires bailleurs, habitat indigne...)

Financement à hauteur de 50% d'un plafond annuel de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé (données Insee en vigueur au 01/01/2024)

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
50 000€	150 000 €	340 000 €	900 000 €	4 000 000 €

Volet accompagnement (facultatif)

AMO MPR
Parcours
accompagné

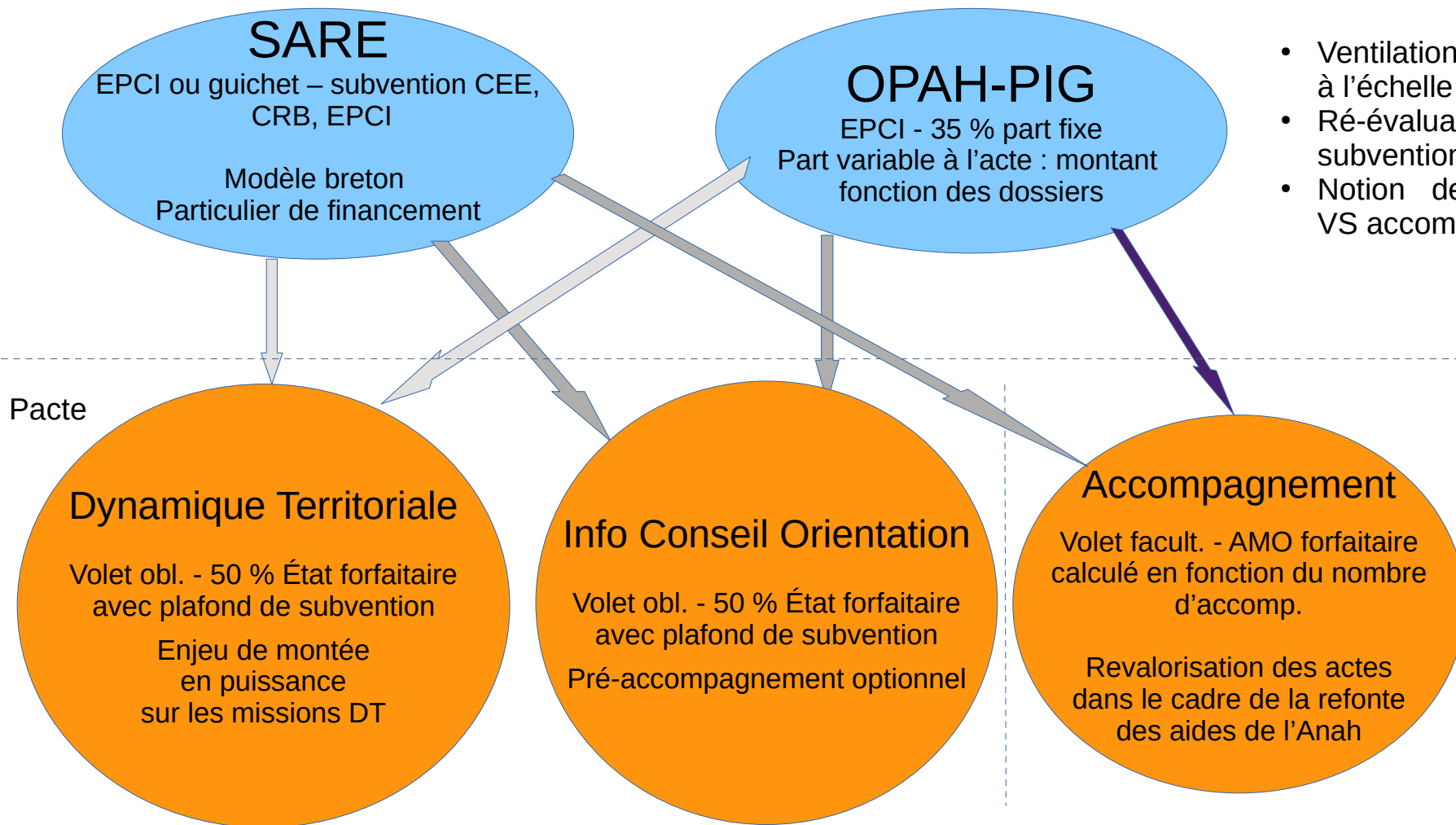
AMO MPR
Copropriété

AMO
MaPrimeAdapt

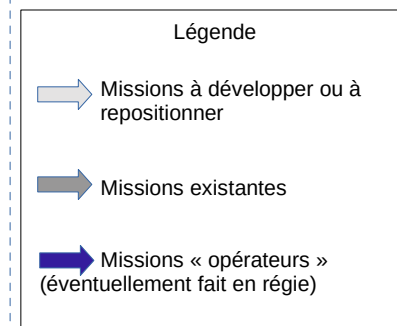
AMO Ma Prime
logement
décent

Financement variable correspondant aux modalités de financement actuelles des AMO dans les OPAH-PIG sur objectifs fixés par la collectivité

Contexte de l'enquête de préfiguration – contexte technique



- Ventilation des missions à réaliser à l'échelle de chaque territoire
- Ré-évaluation des montants de subvention sur l'accompagnement
- Notion de pré-accompagnement VS accompagnement



Contexte de l'enquête de préfiguration – contexte local

Région Bretagne : Une structuration existante de la politique de l'aide à l'habitat privé déjà très avancée

- 34 ECFR SARE, 59 EPCI, 94 % de couverture, 120 conseiller.ères
- 28 EPCI portent des OPAH ou PIG qui entrent dans le champ du SPRH
- 3 PIG portés par les conseils départementaux 22 et 56, dispositif LHI du CD35
- Dispositifs SLIME / SDIME particulièrement mobilisés
- Intervention de différents acteurs (ALEC, ADIL, Compagnons Bâisseurs, CAUE...)

Un investissement important du Conseil Régional de Bretagne

- Animation des ECFR SARE (animateurs et conseillés)
- Financement en fond propre de ces structures

Calendrier contraint dans un contexte politique particulier

- CA de l'ANAH du 13/03/2024
- Tour de France de l'ANAH à Rennes le 22/04/2024
- Deux périodes de réserve électorale pour les services de l'État
- Changement de gouvernement de juillet à septembre

Bilan de l'enquête – Modalité de mise en œuvre

Au niveau local

→ Rencontres avec les EPCI

Travail initié avant le CA de l'ANAH de mars et poursuivi ensuite par les DDTM

Format des rencontres différencié en fonction de l'organisation des EPCI, des ECFR, du département, de l'opportunité à aborder le sujet dans le cadre d'une instance déjà programmée...

→ Rencontres avec les Conseils Départementaux 22 et 56

Porteurs de PIG départementaux

→ Rencontres avec le Conseil Départemental 35 en tant que délégataire et porteur du dispositif LHI

Rencontres techniques visant à expliquer le nouveau dispositif, répondre aux questions spécifiques sur le déploiement du SPRH - enquête de préfiguration.

Au niveau régional

→ Réunions et échanges réguliers avec le Conseil Régional de Bretagne et le Club de décentralisation

→ Réunions avec les conseiller.ères et animateur.rices des ECFR

interv. Anah et DREAL dans le cadre de l'animation des ECFR par le Conseil Régional de Bretagne

→ Rencontre avec les ADILs

Bilan de l'enquête – Modalité de mise en œuvre

Contenu attendu des remontées dans le cadre de l'enquête de préfiguration

→ Informations sur les orientations retenues pour la mise en œuvre du SPRH

En particulier : échelle de déploiement, maître d'ouvrage du pacte, activation pré-accompagnement, accompagnement (et si activé, objectifs), orientation sur l'organisation du 1^{er} niveau d'information, 2^e niveau ICO

→ Premières maquettes financières

→ Difficultés identifiées en local au déploiement du SPRH

Support de remontées des informations de l'enquête

→ Pas de support proposé au niveau national ou régional pour la remontée des informations

Le Conseil Régional de Bretagne a créé un cadre de maquette financière qui a été utilisé par plusieurs collectivités

→ Transmission des conclusions de l'enquête

Courrier du Préfet de Région à la Directrice Générale de l'Anah du 08/08/2024

Transmission régulière en amont de points d'étape de l'enquête

Mise à jour possible des conclusions jusqu'au 13/09

Bilan de l'enquête – Résultats au 02/08/2024

Sur 60 EPCI

→ 55 retours a minima d'intention

→ 26 transmissions d'éléments financiers formalisés

3 projets de pactes territoriaux

→ Travail encore à affiner sur les maquettes reçues

- 13 signalements d'atteinte des plafonds : situations contrastées en matière de dépassement des plafonds – Situation à relativiser au regard des premiers travaux visant à affiner ces maquettes
- Points d'attention : coordination VS animation de réseau, prise en compte du temps administratif
- Points d'amélioration : Bénéfice de l'accompagnement sur le financement, ventilation des dépenses entre ICO et DT, articulation avec les autres dispositifs qui perdurent (OPAH-CD, OPAH-RU, POPAC...)

Retour d'expérience de cette phase de consultation

→ Regret d'une consultation uniquement technique dans ce premier semestre

Info officielle des élus des EPCI, des Pays (si porteur) et des Conseils Départementaux courant été
(EPCI : 22, 35, 56 / CD : 22, 29, 56)

→ Difficulté à se projeter

- sans visibilité sur l'ensemble des financements mobilisables : Courrier Préfet de Région vers le Conseil Régional de Bretagne courant été
- Moyen humain disponible, temps d'appropriation du nouveau dispositif

Merci à tous pour votre investissement malgré les contraintes calendaires et techniques

2

ENJEUX DU DÉPLOIEMENT DU SPRH SUR LE TERRITOIRE BRETON



Les enjeux identifiés en région

Difficultés identifiées au déploiement du SPRH

→ Principe de priorisation des remontées à l'Anah

Priorité 1 : Sujets identifiés comme très impactant pour le maintien d'un niveau de service a minima équivalent dans le cadre du SPRH, posant une problématique technique particulière nécessitant un cadrage national, partagés par de nombreux EPCI...

Priorité 2 : Sujets moins impactant pour le déploiement du SPRH dès le 01/01/2025, avec impact temporaire, qui peuvent trouver des mesures de simplification en local. Piste d'amélioration.

Des sujets plus transversaux ou des difficultés sur les dispositifs d'aide ont également été relevés mais seront remontés à l'Anah dans un cadre différent de celui de l'enquête de préfiguration SPRH.

Les enjeux identifiés en région

Financement

Montant du
plafond ICO - 1e
seuil RP

Avance des
subventions

Circuit de
financement
unique

Organisation

Périmètre de
contractualisation
en mutualisation

Financement Région
pour l'animation des
guichets

Outils et procédures

Fonctionnaire et
accompagnement

Principe de la
péréquation VS
écrêtement sur
l'ingénierie

Les enjeux identifiés en région

Financement

Liste des dépenses éligibles

Montée en charge sur la rénovation énergétique des copropriétés – Articulation pré-accompagnement / accompagnement

Organisation

Le SPRH dans les îles

Faible prise en compte du pré-accompagnement

Outils et procédures

L'intégration des dispositifs départementaux LHI / ADAPT

Des pistes d'amélioration ont par ailleurs été identifiées dans la gestion du SPRH par les délégations locales de l'Anah

Point hors enquête : Chefs de projet action cœur de ville et petite ville de demain

Les mesures d'adaptation et de simplification prises

→ Mesures validées par l'Anah courant d'été 2024 :

- Piste de proposition dans le cas où le pacte est porté par un guichet
Modification plafonnement des aides à 100 % TTC (au lieu de 80 %) pour guichets
Avance de trésorerie pour guichets
- Logements vacants dans le décompte des résidences principales
Passage au seuil supérieur pour Lannion Trégor Communauté, Haut-Léon Communauté, Val d'Ille Aubigné
- Prolongation possible jusqu'au 31/12/2025 des PIG ADAPT et LHI des Conseils Départementaux
- Proposition d'assouplissement du calendrier de déploiement : financement rétro-actif possible des dépenses engagées entre le 01/01/2025 et le 31/03/2025 sous condition de délibération, avant le 31/12/2024, sur un engagement à finaliser le pacte avant le 01/04/2025

→ Délibération Anah du 12/06/2024

- Alignement des règles applicables aux pactes en fonction du maître d'ouvrage
Durée entre 3 et 5 ans pour EPCI, syndicat mixte ou guichet
DT peut être portée par guichets
- Inversion seuil de subvention ICO / DT pour 3^e seuil (ICO : 340 000 € / DT : 250 000 €)
- Détente du calendrier de déploiement : financement rétro-actif possible des dépenses engagées entre le 01/01/2025 et le 30/06/2025 si délibération sur le pacte avant le 31/12/2024

Temps questions / réponses

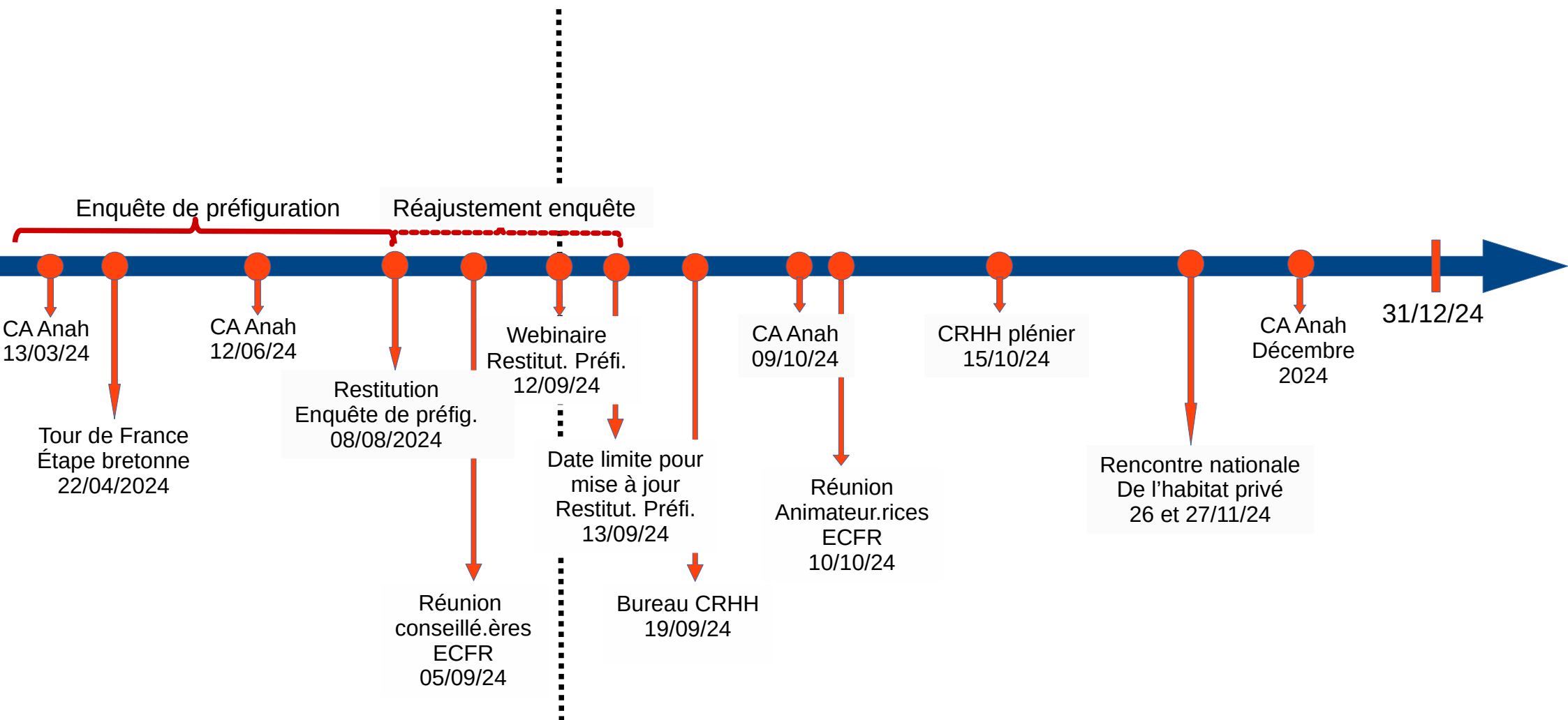
Enjeux régionaux au déploiement du SPRH sur les territoires



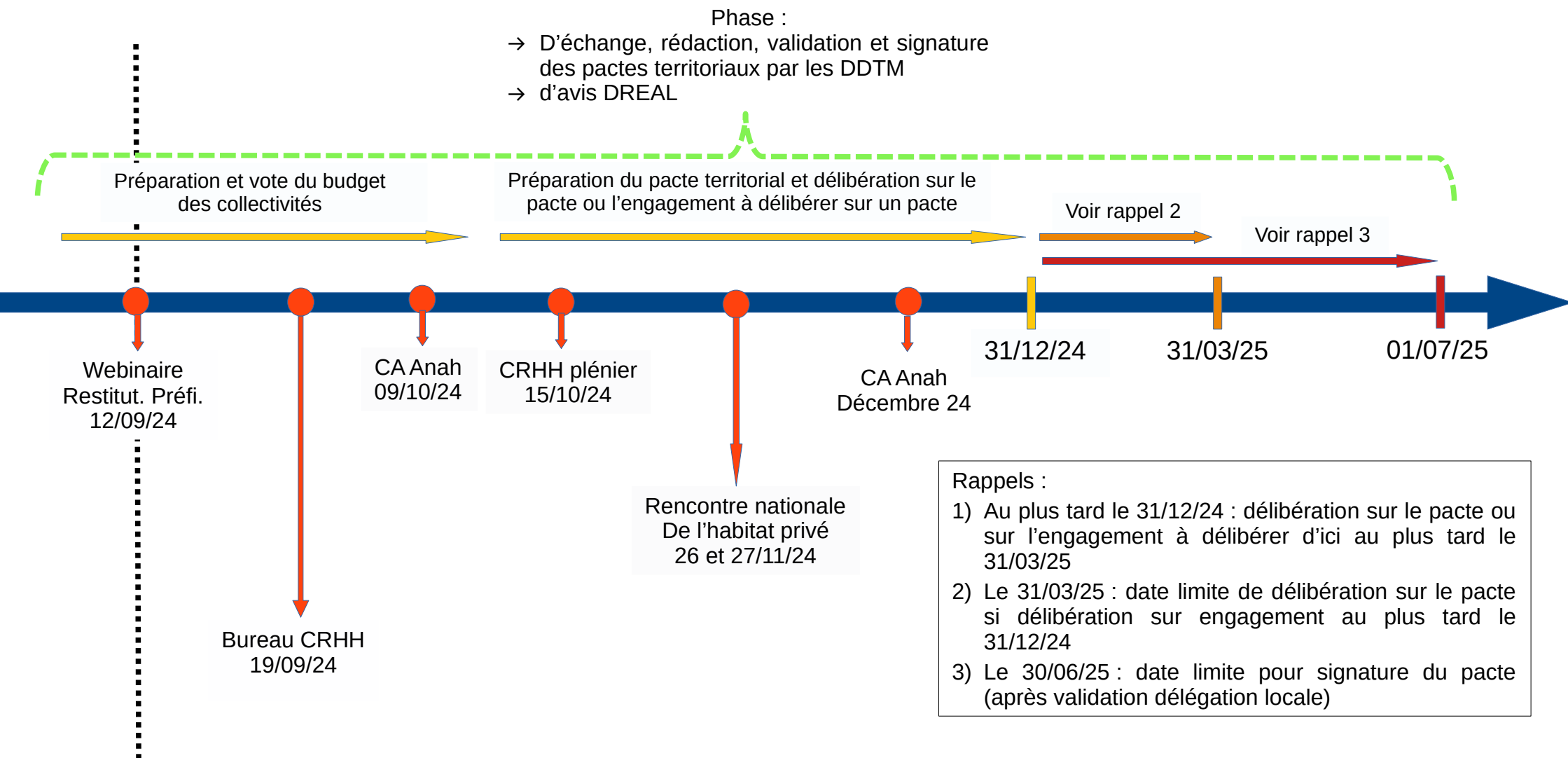
CALENDRIER DU DEUXIÈME SEMESTRE 2024



Instances au niveau national et régional



Focus sur le rétro-planning du déploiement du SPRH



Focus sur le rétro-planning du déploiement du SPRH

→ Temps de validation préalable côté administration

60 pactes attendus d'ici le 01/01/2025

- DDTM : Échange sur le contenu, la forme avec le maître d'ouvrage et pré-validation du pacte
 - Prendre en compte les délais nécessaires à l'analyse du pacte par les DDTM, aux échanges et corrections successives
 - Organisation du recueil de l'avis CLAH
 - Transmission DREAL
- DREAL : Avis sur le pacte
 - Tension prévisible sur les délais (dernière étape avant signature du pacte)

4

OBJECTIF « PACTES TERRITORIAUX »



Méthode de travail et RDV en local pour le 2^e semestre 2024 par département

→ Département 56

- Projets de pacte attendus en DDTM dès que possible pour des question de lissage du plan de charge sur la fin de l'année
- RDV possible sur demande en DDTM
- Une fois le pacte validé par la DDTM, envoi à la DREAL pour avis puis passage de CLAH
- CLAH territoire non délégué : 24/09, 07/11, 13/12
- Rappel : Réunion départementale MAR 23/09

→ Département 35

- Une fois le pacte validé par la DDTM, envoi à la DREAL pour avis puis passage de CLAH
- Organisation des CLAH fonction des arrivées de dossiers et sur proposition du délégataire

Méthode de travail et RDV en local pour le 2^e semestre 2024 par département

→ Département 29

- 18 pactes territoriaux :
 - 1 - déléataire BM
 - 1 - déléataire QBO
 - 16 - délégué local (19 EPCI : 16 pactes à l'EPCI + 1 pacte mutualisé 4 EPCI)
- Dates prévisionnelles de CLAH :
 - BM : 14/10, 21/11
 - QBO : 19/11
 - DL29 (hors BM et QBO) : 24/10, 14/11, 17/12
- Transmission des projets de conventions de Pactes et cadres financiers par les EPCI, et analyse, à étaler sur les 3 mois à venir
- Prendre en compte les délais nécessaires aux échanges et corrections successifs
- Transmission des dates prévisionnelles des instances délibérantes

→ Département 22

Temps questions / réponses

Rétro-planning et objectif « pactes territoriaux »

POUR PLUS DE DÉTAILS

Guide des missions

(<https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2024-04/deliberation-2024-06-contractualisation-pacte-territorial.pdf>)

Délibérations du CA de l'ANAH

(<https://www.anah.gouv.fr/publications-juridiques>)

Extra Rénov' (compte pour l'accès)

(<https://extrarenov.anah.gouv.fr/>)